

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
24 Juillet 2020**

**OBJET : Agrométéorologie : lutte contre les risques climatiques - Année 2020.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer au Centre d'Information Agrométéorologique et Economique (CIRAME), au titre de l'année 2020, une subvention de 59 500 € dont 50 000 € au titre du fonctionnement de l'association et 9 500 € au titre de la deuxième tranche de son programme d'investissement,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention, dont le projet est annexé au rapport,
- d'allouer à l'association Prévigrêle, au titre de l'année 2020, une subvention de fonctionnement de 18 725 €

La dépense sera imputée à hauteur de 68 725 € sur le chapitre 65 du budget départemental et 9 500 € sur le chapitre 204.

À l'unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice des assemblées**